

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION  
CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2024

**Présents** : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Joël LAFRECHOUX, Patrice COURTAUD, adjoints, Cécile CERISIER, Sylvie DENIS, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Dominique GUYONNET, Roselyne LACOUTURE, Thierry INGRAND, Françoise PERIDY (20h29), Christian PENOT, Renaud ROBERT, Sophie VERGNAUD, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec procuration** : Pascal THIBAUT à Joël LAFRECHOUX, Sophie LE SIRE-ROUILLON à Isabelle BOETSCH, Maud CERISIER à François BOCK.

**Absente excusée**: Sarah COLLOBER.

**Le secrétariat a été assuré par** : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages : 18

La séance débute à 20h00 en présence de Mme BAILLEUL (Conseillère aux Décideurs Locaux) de la commune présente pour la présentation du budget.

### **1 – Approbation de procès-verbal**

- Réunion du 29 janvier 2024 Vote 16 Pour 1 Abstention

### **2 – Budget de la commune et Budget du Lotissement La Grande Borne**

#### **A - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023 COMMUNE**

La commune de Gençay a été autorisée à participer à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les exercices 2022 et 2023 (convention en date du 26 novembre 2021). Ce CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Sous la présidence de M. Claude FERRON, 1er Adjoint, hors présence de M. le Maire, il est présenté le réalisé de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, conforme aux états de consommation et de réalisation des crédits du SGC Sud-Vienne de Montmorillon,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

• D'adopter le compte financier unique 2023, étant précisé que Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote et d'arrêter ainsi les comptes :

#### Investissement

##### Dépenses

Prévu 3 214 166.58 €

Réalisé 1 929 912.71 €

Reste à réaliser 368 403.63 €

##### Recettes

Prévu 3 214 166.58 €

Réalisé 1 497 226.31 €

Reste à réaliser 245 925.00 €

Fonctionnement  
 Dépenses  
 Prévu 3 541 433.74 €  
 Réalisé 2 402 002.66 €

Recettes  
 Prévu 3 541 433.74 €  
 Réalisé 3 802 585.02 €

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement -432 686.40 €  
 Fonctionnement 1 400 582.36 €

Résultat global 967 895.96 €

Vote 17 Pour

B - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de François BOCK, Maire,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 331 450,96

- un excédent reporté de : 1 069 131,40

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 400 582,36

- un déficit d'investissement de : 432 686,40

- un déficit des restes à réaliser de : 122 478,63

Soit un besoin de financement de : 555 165,03

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT 1 400 582,36

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 555 165,03

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 845 417,33

---

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 432 686,40

Vote 17 Pour

## C - BUDGET PRIMITIF 2024

### - Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de François BOCK, Maire,  
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

#### Investissement

Dépenses : 2 243 115,31

Recettes : 2 365 593,94

#### Fonctionnement

Dépenses : 3 375 706,31

Recettes : 3 375 706,31

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	2 611 518,94	(dont 368 403,63 de RAR)
Recettes :	2 611 518,94	(dont 245 925,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	3 375 706,31	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	3 375 706,31	(dont 0,00 de RAR)

### - Lotissement de la Grande Borne

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de François BOCK, Maire,  
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

#### Investissement

Dépenses : 131 825,30

Recettes : 131 825,30

#### Fonctionnement

Dépenses : 65 912,65

Recettes : 65 912,65

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	131 825,30	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	131 825,30	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	65 912,65	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	65 912,65	(dont 0,00 de RAR)

Vote 18 Pour (arrivée de Françoise PERIDY 20h29)

## D - CONSTITUTION DE PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES

La commune a l'obligation de constituer des provisions dès lors que le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Le montant à provisionner suite à la dépréciation des créances de plus de deux ans doit représenter à minima 15% des créances de plus de deux ans constatées sur l'ensemble des comptes de créances douteuses et/ou contentieuses .

Des provisions sont prévues au budget à l'article 6817 : le montant 2024 est fixé à 10 000€

Vote 18 Pour

#### E – FONGIBILITE DES CREDITS

Cette disposition offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Elle permet de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Vote 18 Pour

#### F – TAUX D'IMPOSITION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 pour les montant suivants :

TH : 20.57 %

TFB : 39.39 %

TFPNB : 39.49 %

Vote 18 Pour

#### VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023 - LOTISSEMENT LA GRANDE BORNE

Sous la présidence de M. Claude FERRON, 1er Adjoint, hors présence de M. le Maire, il est présenté le réalisé de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, conforme aux états de consommation et de réalisation des crédits du SGC Sud-Vienne de Montmorillon,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

• D'adopter le compte financier unique 2023, étant précisé que Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote et d'arrêter ainsi les comptes :

#### Investissement

##### Dépenses

Prévu 65 912.65 €

Réalisé 65912.65 €

Reste à réaliser 0 €

##### Recettes

Prévu 65 912.65 €

Réalisé 65 912.65 €

Reste à réaliser 0 €

## Fonctionnement

### Dépenses

Prévu 65 912.65 €

Réalisé 65 912.65 €

### Recettes

Prévu 65 912.65 €

Réalisé 65 912.65 €

### Résultats de clôture de l'exercice

Investissement 0 €

Fonctionnement 0 €

Résultat global 0 €

Vote 18 Pour

### **3 – Augmentation des loyers de la mise à disposition de la Résidence Autonomie**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 26/05 2016 sur le montant du loyer annuel de 52 000 € couvrant la mise à disposition au CCAS des locaux nécessaires à l'hébergement des personnes résidant à la Résidence Autonomie.

Ce montant n'a jamais évolué depuis 8 ans alors que les charges diverses ont augmentées.

Il est proposé d'augmenter ce loyer annuel de 5 % soit 54 600 €/an à compter de 2024.

Vote 18 Pour

### **4 – Vote des subventions aux associations**

L'enveloppe allouée aux subventions des associations de la commune est de 30 000 €.

Suite au dépôt des dossiers de demande, une répartition a été proposée par la commission finances à hauteur de 22 275€.

Le détail est présenté aux conseillers et adopté à l'unanimité.

Vote 18 Pour

### **5– Approbation du programme local de l'Habitat 2024-2028**

Dans sa délibération du 6 février 2024 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat 2024-2028, la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (CCCP) est compétente en matière de politique du logement et du cadre de vie et notamment de programme local de l'habitat.

Pour élaborer ce premier PLH 2024-2028, un travail partenarial associant les Maires et élus municipaux, et les acteurs locaux de l'habitat (État, bailleurs sociaux, Agence d'urbanisme...) a été mis en œuvre.

Le programme comprend 5 axes prioritaires de suivi des opérations, rénovation de l'habitat et accompagnement vers la transition énergétique, diversification de l'offre de logement, utilisation économe du foncier existant et contributions en lien avec le programme Petites Villes de Demain.

Ce projet arrêté de PLH 2024-2028 doit être soumis à l'avis des conseils municipaux des communes membres.  
Vote 18 Pour

## **6 –Fonds de concours PVD CCCP – Dossier Osmose**

Lors du précédent conseil, il a été présenté le projet d'achat par la commune de Gençay de l'hôtel restaurant du Vieux Château appartenant à la SCI de l'Ancienne Laiterie en vue d'une rétrocession sous forme de Bail Emphytéotique Administratif (BEA) à la SAS Foncière 86, filiale de la Société d'Économie Mixte Patrimoniale de la Vienne (SEMPAT).

Pour Gençay, le projet consiste à la réhabilitation du restaurant du Vieux Château et la mise à bail auprès d'un exploitant.

Cette opération rentre dans le dispositif Petites Villes de Demain (PVD) et, pour un financement, la commune de Gençay a la possibilité de percevoir un fonds de concours de la CCCP.

Ce fonds d'un montant de 20 % du montant des travaux engagés , avait été initialement prévu à hauteur de 70 000€, le surplus consistant dans un prêt.

Dans le projet actuel, le fonds ne serait que de 48 000€ (20 % de 240 000€).

Il convient donc d'entamer une réflexion sur le suivi du projet, afin de bénéficier du fonds de 70 000€ qui diminuerait le montant de l'emprunt.

Monsieur le maire demande l'autorisation de négocier ce point auprès du Civraisien en Poitou

Vote 18 Pour

## **7 – Location optionnelle du rétroprojecteur à la salle des fêtes**

La commune a fait l'acquisition d'un rétroprojecteur à la salle des fêtes et celui-ci peut être mis en location aux personnes ayant réservé la salle.

Cette location sera une option en plus du tarif appliqué.

Tarif de l'option à 60 € par jour.

Vote 18 Pour

## **8 - Décisions du maire**

- Titre émis de 323,10 € suite au changement de la barrière de trottoir rue du Palateau (suite à accident).
- Demande de subvention auprès de l'Agence National du Sport (ANS) pour le saut en hauteur et le lancer de poids installés sur la plateforme sport.

Montant de la subvention ANS demandée 21 844,39 € - Fonds propre de la commune 5 462 €

- Travaux de restauration du lavoir de Puy Félix pour un total de 5 717,19 € : demande de subvention demandée auprès de Sorégies Patrimoine de 4002,03 € - reste à charge de 1 715,16 €.

## **9 – Questions diverses**

- Le sénateur Bruno BELIN invite l'ensemble du conseil municipal de Gençay à se rendre au Sénat à Paris le 09 octobre 2024.
- Pour rappel le spectacle de Notre Dame de Paris se déroulera le 07 juin 2024 à la salle des fêtes de Gençay.
- Une réunion est prévue pour le nouveau PLUI du Civraisien en Poitou.

- Le repas des aînés se déroulera le 10/04/2024 à la salle des fêtes de Gençay : 68 personnes sont d'ores et déjà inscrites ; le traiteur retenu est « Le Good Ici » (route de Confolens à Gençay).
- Voirie : après décisions de la commission, un passage piéton sur élevé sera réalisé devant la boulangerie route de Civray, ainsi que devant le collège et sur la route de Château-Garnier, en lieu et place des coussins berlinois installés depuis plus de huit ans à titre expérimental.

Un rétrécissement « en dur » sera positionné devant la poste.

Il est posé la question sur l'accessibilité de la borne électrique devant le magasin Krys.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 52

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 25 avril 2024.

Sophie VERGNAUD